

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal 4, rue Gentil, à Lyon.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1887

TRAVAUX PUBLICS. — DÉCOMPTE. — GÉNIE

Régalaige de remblais : reprise et jets de pelle : travail non compris dans le prix du bordereau : indemnité.

Distraktion de l'entreprise du damage des remblais : pas d'indemnité; l'entrepreneur n'aurait réalisé aucun bénéfice de ce chef.

Voie ferrée établie par l'entrepreneur; substitution autorisée du transport par wagonnet au transport par tombereau prévu par le contrat: retrait de l'autorisation et retour aux conditions du cahier des charges à la fin de l'entreprise; non-lieu à indemnité.

Vu le recours du ministre de la guerre... tendant à ce qu'il plaise au conseil annuler — un arrêté du 30 novembre 1883, par lequel le conseil de préfecture d'Indre-et-Loire a accordé une indemnité de 16 182 fr. 75 aux héritiers du sieur Doucet, ex-entrepreneur de remblais du parc à fourrages, au lieu dit le Plat-d'Étain, à Tours; — Ce faisant, attendu que l'entrepreneur lié par un marché sur série de prix était à la disposition des officiers du génie pendant les trois années 1876, 1877, 1878, pour exécuter, au prix du bordereau, tous les travaux de remblai qui lui seraient prescrits au parc à fourrages; que l'entrepreneur a prétendu qu'en l'obligeant à exécuter ces remblais du 3 octobre 1876 au 10 janvier 1878, l'administration ne lui a pas permis d'utiliser les décombres des constructions de la ville de Tours, dont l'emploi était prévu au cahier des charges; mais attendu qu'aucun délai n'était assigné pour l'achèvement des travaux et que la quantité des décombres n'était pas déterminée par le devis; qu'ainsi l'entrepreneur n'était pas fondé à soutenir que la marche de l'entreprise eût été contraire aux prévisions du marché; attendu, d'autre part, que si l'entrepreneur a eu recours pour ses transports à l'emploi de wagons au lieu de tombereaux prévus au devis, cette circonstance ne pouvait empêcher les officiers du génie de lui prescrire l'enlèvement de la voie ferrée qui entravait l'exécution des travaux de maçonnerie; attendu enfin, en ce qui concerne le réglage des remblais, que l'entrepreneur n'a droit à aucune rémunération pour un travail qui n'a été ni commandé ni exécuté; qu'il suit de là que c'est à tort que le Conseil de préfecture a fait droit sur ces trois chefs aux réclamations des héritiers de l'entrepreneur; décharger le département de la guerre des condamnations prononcées contre lui;

Vu le mémoire en défense des héritiers Doucet... tendant à ce qu'il plaise au conseil de rejeter le recours du ministre de la guerre; fait droit au recours incident des héritiers du sieur Doucet tendant à faire fixer l'indemnité totale qui leur est due à la somme de 30 102 fr. 04, condamner l'État à payer les intérêts à partir du jour de la demande devant le Conseil de préfecture, les intérêts des intérêts, les frais d'expertise et les dépens;

Vu le devis général des travaux du génie;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII;

Sur les conclusions du ministre de la guerre tendant à faire supprimer l'allocation d'une indemnité à raison du préjudice résultant de l'impossibilité où a été mis l'entrepreneur d'utiliser les décombres provenant des travaux de construction dans la ville de Tours et sur le recours incident des héritiers Doucet tendant à faire élever à 23 000 francs l'indemnité de 15 782 fr. 75 allouée par le conseil de préfecture :

Considérant que l'entrepreneur devait, aux termes du procès-

verbal d'adjudication, exécuter les travaux de remblais qui lui seraient prescrits pendant la période convenue pour la construction d'un parc à fourrages sur l'emplacement dit du Plat-d'Étain; que le cahier des charges ne fixait aucun délai pour l'achèvement des travaux et ne spécifiait pas l'importance des déblais que l'entrepreneur pouvait emprunter aux décombres de la ville de Tours; que, d'autre part, l'adjudicataire était tenu, aux termes de l'article 33 du devis général, de se conformer aux instructions des officiers du génie pour la marche à suivre dans l'exécution des travaux; que, par suite, les dispositions qu'ils ont prises pour la répartition des travaux dans la période d'exécution prévue au devis rentraient dans les pouvoirs qui appartiennent à l'autorité militaire; qu'ainsi c'est à tort que le conseil de préfecture a décidé que les travaux adjugés au sieur Doucet avaient été exécutés dans des conditions plus onéreuses que celles prévues au devis; que dès lors, en admettant que l'entrepreneur n'ait pas réalisé tous les bénéfices qu'il avait compté retirer de l'emploi des décombres, il n'est pas fondé à réclamer de ce chef une indemnité; qu'il y a donc lieu de supprimer l'allocation de 15 782 fr. 75, admise par l'arrêté attaqué et de rejeter le recours incident des héritiers Doucet;

Sur les conclusions du ministre de la guerre tendant à faire supprimer l'indemnité allouée à raison du régalaige des remblais, et sur le recours incident des héritiers Doucet tendant à faire élever à 4356 fr. 55 l'indemnité de 400 francs accordée par le conseil de préfecture :

Considérant qu'il résulte de l'instruction que l'entrepreneur a dû exécuter un régalaige consistant dans les reprises jets de pelle nécessaires pour que les remblais fussent établis au niveau fixé par l'administration conformément au plan d'exécution arrêté par elle et remis dans ce but à l'entrepreneur; que la valeur de ce travail n'était pas comprise dans le prix n^o 9 du bordereau et que l'entrepreneur est fondé à en réclamer le paiement;

Considérant d'autre part, que les héritiers Doucet n'établissent pas qu'en allouant de ce chef une somme de 400 francs le Conseil de préfecture ait fait une appréciation insuffisante de la rémunération due à l'entrepreneur; que par suite ni le ministre de la guerre ni les héritiers Doucet ne sont fondés à demander sur ce point la réformation de l'arrêté attaqué;

Sur le recours incident des héritiers Doucet tendant à l'indemnité d'une somme de 675 fr. 40, à raison du préjudice résultant de damage des remblais : Considérant que les héritiers Doucet n'établissent pas que cet ouvrage ait été compris dans l'entreprise ni que l'exécution de ce travail lui eût permis de réaliser un bénéfice; que, dans ces conditions, sans qu'il y ait lieu d'examiner si c'est à tort que le conseil de préfecture a repoussé cette réclamation comme non recevable, le recours incident doit être rejeté;

Sur les conclusions du ministre de la guerre tendant à faire supprimer l'indemnité allouée à raison de l'impossibilité où a été mis l'entrepreneur de se servir de la voie ferrée provisoire à partir du 25 octobre 1877 et sur le recours incident des héritiers Doucet tendant à faire fixer à 2100 francs ladite indemnité : — Considérant que le mode de transport prévu au devis pour les remblais à exécuter par le sieur Doucet était le transport au tombereau dont la rémunération était comprise dans le prix porté au bureau; que, si les officiers du génie ont consenti, sur la demande de l'entrepreneur, à l'établissement d'une voie ferrée pour le transport par wagon desdits remblais, cette autorisation ne pouvait leur retirer le droit de prescrire l'enlèvement de la voie ferrée afin de permettre la construction d'un hangar; qu'ainsi l'entrepreneur n'était pas fondé à soutenir qu'en l'obligeant à revenir pendant la dernière période d'exécution du marché au mode du transport au tombereau seul prévu par le cahier des charges, l'administration lui ait imposé un changement qui fût de nature à



justifier l'allocation d'une indemnité; qu'il y a lieu, dès lors, de réformer, sur ce point, l'arrêté attaqué;

Sur les intérêts : — Considérant que les héritiers Doucet ont demandé les intérêts de l'indemnité qui leur est due le 28 décembre 1880; qu'il y a lieu de faire droit à leur demande sur laquelle le Conseil de préfecture a omis de statuer;

Sur les intérêts des intérêts : — Considérant que les héritiers Doucet ont demandé les intérêts des intérêts le 7 janvier 1886 dans leur mémoire en défense devant le Conseil d'État; que les intérêts leur étant dus depuis plus d'une année, il y a lieu de faire droit à leurs conclusions;

Sur les frais d'expertise : — Considérant que dans les circonstances de l'affaire il y a lieu de modifier la répartition des frais d'expertise qui seront supportés un quart par l'État et trois quarts par les héritiers Doucet... (Indemnité de 16 182 fr. 75 réduite à la somme de 490 francs. Intérêts de l'indemnité accordée par la présente décision allouée à partir du 28 décembre 1880. Intérêts des intérêts échus le 7 janvier 1886 accordés à partir dudit jour. Frais d'expertises et de tierce expertise supportés un quart par l'État et trois quarts par les héritiers Doucet. Arrêté réformé en ce qu'il a de contraire. Surplus des conclusions du ministre, du recours incident des héritiers Doucet et leurs conclusions à fin de dépens rejetés.)

PLANCHES EN ROSEAUX ET PLÂTRE

La nouvelle fabrication et l'emploi dans la construction des habitations, de planches en roseaux et plâtre, ont été déjà signalés dans cette publication. En raison de l'intérêt qu'ils présentent, dit M. Lestang, dans la *Revue industrielle*, nous croyons devoir revenir sur les applications de ce matériel de construction, imaginé par M. E. Giraudi.

« Cette fabrication est des plus simples : nous rappellerons qu'on forme sur une table horizontale quatre ou cinq compartiments à cloisons distantes de l'épaisseur qu'on veut donner au plancher. Puis on introduit successivement et on foule, dans les moules ainsi formés, du plâtre et des roseaux jusqu'au parfait remplissage. Une fois la prise faite, on démonte les planches et on les dresse à l'air pour le séchage.

« Le procédé est rudimentaire; il fournit cependant un matériel de qualité excellente, dont les dimensions courantes mesurent 3 mètres de longueur sur 20 centimètres de largeur, et 3, 4, 5, 6 et 7 centimètres d'épaisseur.

« Dans le cas où les planches devraient être plus épaisses, il est facile d'en réunir deux à plat ou avec un intervalle convenable.

« Plusieurs villes en Suisse font déjà un emploi répété de ces planches qui, pour les entrevous des planchers et les galandages, présentent des avantages incontestables sur les produits ordinaires.

« On sait qu'il n'y a dans nos demeures aucune substance aussi chargée de matières organiques que les entrevous des planchers; jusqu'ici on n'a pu les laisser vides, car ils se laissent pénétrer par la poussière et les matières putrescibles. Les planchers en roseaux et plâtre paraissent à l'abri de cet inconvénient et réunissent les conditions d'un bon entrevous, à savoir : être léger, étouffer les sons, être mauvais conducteur de la chaleur, être imperméable à l'eau et à la poussière, être exempt de matières organiques, être incombustible.

« Étant sèches et dures, se prêtant au sciage et au clouage comme le bois, ces planches forment des assemblages solides et précis, et leur application aux entrevous des planchers, conjointement avec la suppression des remplissages en gravois, donne de bons résultats.

« On a eu également à se louer de leur emploi dans les toitures, où elles remplacent avantageusement les torchis entre les chevrons des combles de mansardes ou des chambres de galetas. Ces locaux sont ainsi rendus moins sensibles aux variations de la température extérieure : en été, ils restent frais et le froid n'y pénètre pas assez en hiver pour qu'ils ne puissent être utilisés comme chambres à coucher, même sans recourir au chauffage.

« Voici comment s'effectue la pose de ce matériel lorsque les planchers sont supportés par des fers à I : dans ce cas, la surface extérieure des planchers est glacée de façon à former un plafond d'un bel aspect.

« Pour des solivages en bois, on peut employer la disposition suivantes : le plafond est fait en planches d'une épaisseur de 0^m,03, et celle-ci est portée à 0^m,04 ou 0^m,05 pour les planches interposées entre les poutres sous le plancher. Grâce à ce double revêtement, on évite la transmission du son et de la chaleur.

« Pour les galandages, cloison et parois de séparation, ces planches sont d'un montage très rapide et d'une solidité éprouvée; elles se prêtent, du reste, avec la plus grande facilité, à la pose des portes et fenêtres. On peut aussi les employer pour former un revêtement avec matelas d'air, à l'intérieur des murs principaux d'habitations construites en bois.

« On construit aussi des canaux de ventilation ou de chauffage à l'air chaud, au moyen de planches en roseaux. Enfin, l'emploi de ces dernières comme revêtement isolant a été tenté avec succès sur les voûtes des caves, les parois de chambres de fermentation ou de séchage.

« La rapidité avec laquelle on procède à la pose de ce matériel de construction est des plus remarquables : il suffit de clouer les planches à côté les unes des autres pour former à l'instant une cloison ou un parquet parfaitement secs et très solides. Deux ouvriers peuvent en monter 50 mètres carrés par jour; le mètre cube pèse en moyenne 800 kilogrammes, et le mètre carré 40 kilogrammes, pour une épaisseur de 0^m,05; il y a 50 pour 100 de vide produit par les roseaux.

« Ces planches coûtent 0 fr. 50 par centimètre d'épaisseur, c'est-à-dire moins cher que la brique et, jusqu'à ce jour, on ne peut douter de leur durée. C'est, en somme, un matériel de construction susceptible de rendre de réels services.

« G. LESTANG. »

LES PLANS, VUES & DESCRIPTIONS

DE LA VILLE DE LYON DE LA FIN DU XX^e AU XVIII^e SIÈCLE

I. CHRONIQUE DE NUREMBERG. (1493)

La première notice historique et descriptive de la ville de Lyon se trouve insérée dans le *Chronicarum Liber*, grand in-folio gothique, plus connu sous le nom de *Chronique de Nuremberg*. Ce livre est surtout remarquable par ses nombreuses gravures sur bois, au nombre de plus de deux mille, en comptant celles qui ont été répétées plusieurs fois, dessinées dans le goût gothique allemand et dont toutes les figures portent le costume du moyen âge. Imprimé à Nuremberg, en 1493, par Antoine Koberger, que Badius Ascensius appelait le prince des libraires, cet ouvrage renferme, avec l'histoire général du monde depuis la création, une description des principales villes de l'univers : c'est une compilation du célèbre docteur Hartmann Schedel, historiographe et médecin. Jean Schönsperger en a donné une seconde édition latine, imprimée à Augsbourg en 1497. Une traduction allemande en a été imprimée à Nuremberg, en 1493, puis à Augsbourg, en 1496 et 1500.

L'édition latine de Nuremberg a pour titre :

Registrum hujus operis libri cronicarum cu figuris et ymagibus ab inicio mundi.

La souscription mise au bas du feuillet CCLXVI, recto, indique la date de l'achèvement de la rédaction de l'ouvrage; celle placée au verso du dernier feuillet chiffré, fait connaître l'époque où l'impression en a été terminée et les collaborateurs qui ont aidé Schedel dans son œuvre. En voici à peu près les termes :

Folio CCLXVI. — Fin de l'ouvrage renfermant l'histoire des divers âges du monde et la description des cités, imprimé dans la célèbre ville de Nuremberg. Les matériaux en ont été réunis depuis peu, avec une attention scrupuleuse par le docteur Hartmann Schedel. L'an de grâce 1493 et le quatrième jour de juin.

Au Dieu souverainement bon, éternelles louanges.

Folio CCC. — Voici maintenant, studieux lecteur, la fin du Livre des chroniques, sous la forme de résumé et d'abrégé, ouvrage important et dont tout savant doit faire l'acquisition. Il contient les faits les plus remarquables qui se sont produits depuis l'origine du monde jusqu'aux temps malheureux que nous traversons : il a été revu avec soin par des hommes très doctes, pour être plus digne de voir le jour. Sur le visa et sur les instances de Sebaldus Schreyer et de Sébastien Kamersmaister, hommes d'une grande prudence, Antoine Koberger l'a imprimé à Nuremberg. Des savants très habiles dans l'art du dessin, Michel Volgemut et Guillaume Pleydenwurff lui ont donné leur concours. Ils ont apporté l'attention la plus scrupuleuse dans les vues des villes et les portraits des grands hommes intercalés dans le texte.

L'impression du livre a été terminée le douzième jour de juillet de l'an de grâce 1493.

Toutefois, les dessins qui ornent la *Chronique de Nuremberg* sont loin d'avoir la fidélité qu'on serait en droit d'attendre après une semblable déclaration, et, détail important à signaler, la plupart d'entre eux sont communs à plusieurs villes. Ainsi la gravure qui est censée représenter Lyon, est la même pour Aquilée, Bologne et Mayence.

Quant au texte, la description de Lyon (*folio LXXXVIII, recto*) n'est qu'une compilation médiocre de ce que les anciens auteurs ont écrit sur cette cité, sans aucun renseignement historique ou topographique sur son importance au moyen âge : aussi n'est-ce qu'à titre de curiosité que nous en donnons la traduction suivante, que nous devons à l'obligeance d'un de nos amis qui a désiré garder l'anonymat.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE LYON D'APRÈS LA CHRONIQUE DE NUREMBERG

Lyon, ville de la Gaule transalpine, à quelque distance de Vienne, fut fondé, sous le règne d'Octavien Auguste, ainsi que l'atteste Eusèbe, par Munatius Plancus¹, disciple le plus brillant de l'orateur Cicéron, sur une colline au pied de laquelle la Saône et le Rhône mêlent leurs eaux. Quoi qu'en ait écrit François Pétrarque, Lyon est une colonie de nobles romains, un peu antérieure à Agrippa. Deux cours d'eau importants, tributaires de la Méditerranée, le Rhône et Saône s'y réunissent; le nom de Saône est donné à l'Arar par les habitants du pays². Lyon fut longtemps, avec Narbonne, la première des cités de la Gaule par le nombre de ses grands hommes. Au témoignage de Strabon, elle était l'emporium où tous venaient, comme de nos jours, s'approvisionner. Les gouverneurs romains, avec l'autorisation d'Auguste, pouvaient frapper à leur effigie des monnaies d'or et d'argent. On y voyait un temple élevé à frais communs par tous les habitants de la

¹ Lyon fut fondé par Lucius Munatius Plancus, général romain, sur l'ordre du Sénat, l'an 711 de Rome, qui correspond à l'année 43 avant la naissance de Jésus-Christ.

² Arar chez les Latins. Au moyen âge *Saucona*, *Segona*, *Sugona*, *Saona*, *Saône*.

Gaule et dédié à César Auguste¹. Il était bâti à l'entrée de la cité, au point de jonction des deux fleuves : l'autel principal offrait le nom des soixante cités (de la Gaule) et les statues de chacune d'elles (se dressaient autour). Cette ville fut autrefois la capitale des Ségusiaves qui couvraient le territoire compris entre le Rhône et le Doubs². Les autres peuples, dans la direction du Rhin, ont pour limite de séparation d'un côté le Doubs, de l'autre côté la Saône. Ces deux rivières, parties des Alpes, marient leurs eaux pour se jeter dans le Rhône. Ce fleuve continuant sa course descend à Vienne, métropole des Allobroges. Étant donné l'union de ces trois cours d'eau, les eaux ont leur point de départ au nord et inclinant vers l'ouest, puis réunies en un même lit elles se dirigent avec une courbe vers le midi : grossi par de nombreux affluents le fleuve précipite sa course jusqu'à la mer. Le temple et les environs furent, comme le rapporte Sénèque dans une lettre à Lucilius, dévastés par un terrible incendie, du vivant d'Agrippine, c'est-à-dire dans le temps même où écrivait Sénèque. Quelques auteurs veulent faire de Lyon une cité celtique. Cette ville a donné le jour à Plotin³, le premier qui ouvrit à Rome un cours de rhétorique latine : Cicéron rapporte que dans son enfance il suivit, avec Quintus son frère, les leçons de ce maître qui l'initia aux lettres. D'elles sortirent : saint Oyand⁴ dont la vie et les miracles sont célèbres; l'évêque saint Didier, et saint Galmier dont les miracles multiples sont la gloire de la cité; saint Romain abbé, qui le premier de tous mena une vie pénitente et devint le père d'un grand nombre de moines. Lyon est fier aussi d'avoir possédé l'évêque saint Nizier, et l'évêque Irénée, disciple de Polycarpe et qui fut martyrisé dans ses murs. Elle revendique pareillement Domitien abbé, saint Loup évêque et anachorète, et l'évêque Antioche, qui reposent dans la paix du Seigneur. Enfin saint Just, un ange sur la terre, y termina sa vie. Cette cité célèbre fut longtemps sous la domination des rois francs, qui y établirent des foires annuelles. Pilate et Hérode, d'après la tradition, exilés par les empereurs romains, vinrent mourir à Lyon dans l'obscurité. D'après certains auteurs, le mot *Lugdunum* vient de *Lugda*, nom d'une des légions de César : cette légion, plus d'une fois prit à Lyon ses quartiers d'hiver. Le mot *Lugda* est en français synonyme de foudre. Tacite parle d'une légion romaine, envoyée en Espagne, qui pour effrayer par son nom les populations avait reçu le nom de *Rapax*⁵; ces sortes de noms sèment l'épouvante autour d'eux. (A suivre.) J. J. G.

¹ Le temple dédié à Rome et à Auguste (ROMAE ET AVGVSTO), l'an de Rome 743.

² Passage extrait de la géographie de Strabon, livre IV, chapitre III. Les Ségusiaves occupaient à peu près le territoire des deux anciennes provinces du Lyonnais et du Forez, et ne s'étendaient nullement jusqu'au Doubs.

³ Le texte porte *Plotinus*, mais c'est évidemment de *Plotius* qu'il est question ici, car le philosophe Plotin, né en 205 de l'ère actuelle, à Lycopolis (Haute-Égypte), n'a pu professer du temps de Cicéron. Quant à Lucius Plotius, grammairien gaulois que quelques auteurs ont prétendu avoir été Lyonnais, Cicéron en parle avec éloge. Spon, le premier, a réfuté l'opinion accréditée au sujet de la nationalité de Plotius : il s'exprime ainsi à la page 9 de ses *Recherches des antiquités de Lyon* :

« Je n'ay donc garde de mettre dans le rang des Lionnois illustres, comme ont fait quelques-uns de nos Auteurs, *Lucius Plotius*, grand Orateur que Cicéron avoit écouté : *Antonius Gniphos*, Précepteur de Jules César ou *Valerius Cato*, qui sont tous morts avant qu'on eust jeté les fondemens de Lyon, et Suetone mesme ne nous les donne que pour Gaulois. »

⁴ Saint Oyand ou Eugende (*Augendus*), né près d'Isernore (Ain) vers le milieu du ve siècle. Il fut élevé dès l'âge de sept ans sous la conduite des deux frères saint Romain et saint Lupicien, fondateurs de la célèbre abbaye de Condat au mont Jura, dont il devint abbé après saint Mimause qui l'avait choisi pour son coadjuteur. Peu après la mort de saint Oyand, l'abbaye de Condat en prit le nom, qu'elle porta jusqu'au milieu du xii^e siècle où on lui adjoignit celui de saint Claude, son sixième abbé, qui dans la suite prévalut. Avant la création de l'évêché de Saint-Claude, en 1742, ce monastère dépendait du diocèse de Lyon.

⁵ La vingt et unième légion.

CONSIDÉRATIONS SUR LA POUSSEE DES TERRES

ÉTUDE SPÉCIALE DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET DES BARRAGES

Par M. CLAVENAD

Ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des travaux de la ville de Lyon

L'histoire journalière des travaux nous montre qu'en matière de poussée des terres, de murs de soutènement, de barrages, il existe une très grande marge entre la théorie et l'application.

Les accidents parfois désastreux qu'ont subi les murs de réservoir en particulier, même de nos jours, révèlent l'insuffisance de certaines méthodes, ou les dangers qu'elles font courir au constructeur.

J'ai cherché dans la présente étude à donner aux théories usuelles ou à celles que je propose de leur substituer, quand il y a lieu, une forme aussi concrète que possible en fixant leur interprétation et en déterminant aussi nettement que possible, dans une sorte de synthèse expérimentale, les limites de leurs applications.

Je me suis attaché surtout à corroborer les idées et les conclusions émises par les faits, et les concordances assez significatives que je signale me font espérer que ce travail ne sera pas absolument stérile.

POUSSEE DES TERRES, RUPTURE DES MASSIFS

Un massif quelconque cohérent ou sans cohésion peut être considéré comme composé de particules de dimensions finies assez petites pour transmettre individuellement les pressions qu'elles reçoivent aux particules voisines, à la manière des fluides.

Si ces particules ne frottaient pas les unes sur les autres, et si, d'un autre côté, elles n'étaient pas rendues plus ou moins solidaires par la cohésion, la loi des pressions serait celles des fluides, c'est-à-dire que ces pressions seraient normales aux éléments pressés et proportionnelles à la hauteur du fluide au-dessus de ces éléments. Les hypothèses admises jusqu'ici sont assez bien justifiées par l'expérience; elles consistent à admettre pour les massifs une répartition des pressions proportionnellement à la hauteur, la grandeur et la direction de ces pressions restant seules indéterminées.

Rankine, le premier, a donné pour un massif sans cohésion n'exerçant aucun frottement à la paroi, le coefficient par lequel il faut multiplier les pressions calculées suivant la loi hydrostatique, lesquelles doivent être dans le cas spécial qu'il a étudié, normales à la paroi.

Le coefficient K est, dans le cas d'une paroi verticale, obtenu par les deux expressions équivalentes :

$$K = \operatorname{tg}^2 \left(\frac{\pi}{4} - \frac{\varphi}{2} \right) = \frac{1 - \sin \varphi}{1 + \sin \varphi},$$

φ étant l'angle du talus naturel des terres avec l'horizon.

Récemment M. Boussinesq (*Annales des Ponts et Chaussées*, juin 1882), en tenant compte d'un frottement à la paroi égal au frottement interne, a montré que les pressions étaient dirigées de manière à faire avec la normale à cette paroi un angle égal à l'angle de frottement et que le coefficient K était dans le cas d'une paroi verticale :

$$K = \operatorname{tg}^2 \left(\frac{\pi}{4} - \frac{\varphi}{2} \right) \frac{\cos \left(\frac{\pi}{4} - \frac{\varphi}{2} \right)}{\cos \left[\varphi - \left(\frac{\pi}{4} - \frac{\varphi}{2} \right) \right]}.$$

Ces deux formules donnent, quant à la grandeur absolue des poussées, des valeurs qui diffèrent peu :

	Pierres cassées.	Gros sable.	Sable fin.	Terre.	Argiles.
Pour $f = \operatorname{tg} \varphi$	1	$\frac{1}{1,2}$	0,795	0,74	$\frac{2}{3}$
On a K =					
Rankine.	0,1715	0,2193	0,2328	0,2540	0,2867
Boussinesq.	0,1715	0,2055	0,2149	0,2308	0,2539
					0,4118
					0,5888

Sans discuter pour l'instant la question de savoir s'il convient ou non d'admettre un frottement à la paroi, nous allons faire le calcul des poussées par une autre méthode qui nous fournira des rapprochements intéressants.

Considérons une paroi verticale AC destinée à maintenir un massif à surface horizontale et cherchons la force horizontale qui empêche le glissement suivant AB.

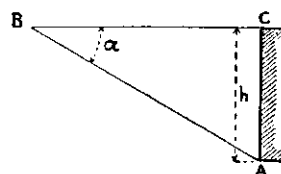


FIG. 1

Soient (fig. 1) α l'angle ABC, h , la hauteur du mur, π , la densité des terres, f , leur coefficient de frottement. Le coefficient K

des pressions sera donné par l'équation :

$$\frac{\pi h^2 \sin \alpha - f \cos \alpha}{2 \operatorname{tg} \alpha} = \frac{\pi h^2}{2} K' (\cos \alpha + f \sin \alpha).$$

Cette équation donne :

$$K' = \frac{\operatorname{tg} \alpha - f}{\operatorname{tg} \alpha (f \operatorname{tg} \alpha + 1)} = \frac{\operatorname{tg} (\alpha - \varphi)}{\operatorname{tg} \alpha}.$$

φ étant l'angle de frottement tel que $\operatorname{tg} \varphi = f$.

Le maximum de la poussée horizontale s'obtient en égalant la dérivée de K' à 0 :

$$\frac{\operatorname{tg} \alpha}{\cos^2 (\alpha - \varphi)} - \frac{\operatorname{tg} (\alpha - \varphi)}{\cos^2 \alpha} = 0$$

d'où l'on déduit $\sin^2 \alpha = \sin^2 (\alpha - \varphi)$

et enfin $\alpha = \frac{\pi}{4} + \frac{\varphi}{2}$.

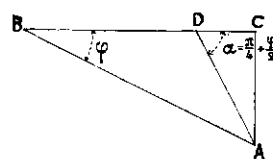


FIG. 2

Le plan de rupture que nous définirons plus loin est la bissectrice de l'angle CAB (fig. 2).

On voit que l'angle α n'est autre que CDA et que par conséquent le prisme qui donne la poussée horizontale maxima

n'est autre que le prisme de rupture.

Dans ce cas $\operatorname{tg} \alpha = f + \sqrt{1 + f^2}$, et en remplaçant $\operatorname{tg} \alpha$ par cette valeur dans l'expression de K' , on obtient

$$K' = \frac{\cos^2 \varphi}{(1 + \sin \varphi)^2} = \frac{1}{(f + \sqrt{1 + f^2})^2} = \operatorname{tg}^2 \left(\frac{\pi}{4} - \frac{\varphi}{2} \right).$$

C'est précisément l'expression de Rankine.

Ainsi : La poussée horizontale maxima est celle qui résulte du glissement du prisme de rupture et son coefficient n'est autre que celui de Rankine.

INTRODUCTION DU FROTTEMENT. POUSSEE INCLINÉE. — Supposons, comme on l'admet d'ordinaire, que le frottement à la paroi soit égal au frottement des terres sur elles-mêmes. Soient

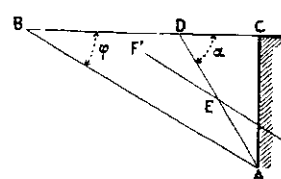


FIG. 3

AD le plan de rupture (fig. 3), φ l'angle du talus naturel des terres. S'il y a frottement la

poussée sera dirigée suivant FEF' parallèle à AB, de sorte que l'angle α étant $\frac{\pi}{4} + \frac{\varphi}{2}$ puisque AD est la bissectrice de

CAB, l'angle DEF sera égal à CAD et à $\frac{\pi}{4} - \frac{\varphi}{2}$ complémen-

le quai d'Occident, le pont d'Ainay, la rue de la Quarantaine, gravirait le coteau de Sainte-Foy, par la montée Saint-Laurent, où il traverserait deux propriétés particulières et déboucherait à Sainte-Foy par l'avenue Vailloud.

« Ce projet de tramway m'a été communiqué par M. le préfet du Rhône, accompagné d'une délibération favorable du Conseil général, pour avoir l'avis du Conseil municipal de Lyon, et a été étudié dans son ensemble, tant au point de vue technique que financier, par MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées et M. l'agent voyer en chef du département, par le projet dont il s'agit et placées dans leurs attributions.

« Il résulte, de l'avis de ces chefs de service, que ce projet de tramway à traction mécanique, bien qu'il nécessite l'emploi d'une crémaillère le long de la montée Saint-Laurent (chemin vicina ordinaire n° 2), peut être accepté sous la réserve, toutefois, de certaines observations formulées dans les rapports ci-joints, dressés par eux pour cet objet. Ces observations portent notamment sur les dispositions à donner à la crémaillère, qui ne devra faire aucune saillie sur le niveau du sol, et sur la nécessité d'interdire la circulation des voitures sur la montée Saint-Laurent, pour éviter de sérieux accidents qui pourraient se produire, en raison du peu de largeur de ce chemin.

« En ce qui concerne les voies dépendant du service de la voirie urbaine et empruntées par le projet, c'est-à-dire la rue Bourgelat, le pont d'Ainay et la rue de la Quarantaine, M. l'ingénieur en chef de la Ville a examiné à quelles conditions cette nouvelle ligne pourrait être établie.

« M. Clavenad expose dans son rapport que, la largeur du matériel roulant, toutes saillies comprises, étant fixée à 1^m,60, l'établissement de la voie nécessitera les largeurs de chaussées suivantes :

« 6^m,80 pour conserver la faculté de stationnement des deux côtés de la voie;

« 4^m,50 pour conserver la faculté de stationnement d'un seul côté de la voie;

« Pour la rue Bourgelat, comportant une chaussée de 6^m,30 de largeur et des trottoirs de 2 mètres, l'élargissement de la chaussée, qui devra être de 0^m,50, peut s'opérer sans inconvénient; mais, contrairement aux dispositions du projet d'après lesquelles l'élargissement de 0^m,50 porte sur un seul trottoir, cet élargissement devra être opéré symétriquement des deux côtés de la chaussée, en empruntant 1^m,25 à chacun des trottoirs.

« Dans la traversée du pont d'Ainay, dont la chaussée a 5^m,35 de largeur, la voie sera établie sans inconvénient du côté amont de façon à laisser une largeur de 3^m,60 du côté aval pour la circulation des voitures ordinaires.

« Quant à l'établissement de la voie qui, d'après les prévisions, comporte seulement une file de pavés bâtards, le long des rails et contre rails, il se semble pas que ce système très simple et par trop économique, puisse être appliqué dans cette section de la ligne.

« En effet, ce mode d'établissement de la voie laisserait subsister, entre les rails, une zone de macadam de 0^m,40 à 0^m,50 de largeur, dont l'entretien serait difficile.

« Pour maintenir la chaussée du pont d'Ainay en bon état de viabilité, il est indispensable d'imposer au concessionnaire le pavage en pavés d'échantillon de la voie et d'une zone de 0^m,50 de largeur de chaque côté.

« La rue de la Quarantaine comporte une chaussée de 4^m,60 de largeur et des trottoirs de dimensions très variables qui en divers points, n'ont pas même une largeur de 1^m,10.

« Il est, dès lors, impossible de donner à la chaussée la largeur de 6^m,80 pour assurer la faculté d'établissement des deux côtés, et la voie ne pourra être établie que sur le côté est de la

chaussée actuelle, en supprimant l'établissement au devant des maisons bordant ce côté de la rue de la Quarantaine.

« Toutefois, la rue de la Quarantaine étant peu fréquentée, cette disposition de l'avant-projet paraît acceptable sous réserves des droits des tiers.

« Tel est le projet que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, conformément à la demande contenue dans la dépêche de M. le Préfet du Rhône, en date du 31 août 1887.

« Conformément aux appréciations ci-dessus, relatées, je vous demanderai, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis favorable au projet de M. Peillon pour l'établissement d'une ligne de tramway destinée à relier la ville de Lyon à la commune de Sainte-Foy, mais sous les réserves suivantes :

« 1° La crémaillère à établir entre les rails, le long de la montée Saint-Laurent, ne devra former aucune saillie au-dessus du niveau du sol dudit chemin.

« 2° L'élargissement de 0^m,50 de la chaussée de la rue Bourgelat devra être opéré en prélevant 0^m,50 sur chacun des trottoirs de cette rue.

« 3° Dans la traversée du pont d'Ainay la voie devra être pavée en pavés d'échantillon ainsi qu'une zone de 0^m,50 de largeur de chaque côté.

« 4° La faculté de stationnement ne sera supprimée au devant des maisons bordant le côté est de la rue de la Quarantaine, que sous la réserve expresse des droits des tiers, la Compagnie devant seule supporter le recours pouvant se produire de ce chef. »

PROJETS DE GRANDS TRAVAUX A LYON

— SUITE —

Le quartier Grôlée. — Rapport de la Commission municipale des Travaux publics.

RAPPORT DE M. DESCHAMP

MESSIEURS,

L'Administration municipale a été saisie, il y a une année, de deux projets concernant la transformation d'une partie du deuxième arrondissement, le quartier Grôlée, sis entre les rues de la République, Childebert, le quai de l'Hôpital et la place des Cordeliers.

Au mois de novembre dernier, M. le Maire vous a fait part des projets qui lui avaient été soumis et les a déposés sur le bureau du Conseil, avec les rapports des services techniques sur les diverses propositions faites par les demandeurs en concession (fascicule 157, du 14 novembre 1887). Vous avez renvoyé l'étude de ces projets à la Commission des intérêts et travaux publics, laquelle en a confié l'examen à une sous-commission spéciale composée de neuf de ses membres.

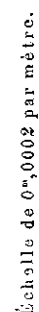
Messieurs, après avoir examiné attentivement les rapports, plans et pièces émanant soit de l'Administration, soit de M. le Receveur municipal, ainsi que de M. l'Ingénieur en chef du service de la Voirie, et après avoir entendu les demandeurs en concession, nous avons cru devoir ne retenir que le projet qui nous a paru le plus particulièrement intéressant, tant au point de vue des opérations de voirie, des alignements, de la quantité de terrains à reconstruire, des facilités de circulation, que de la perspective et du moyen financier proposé, le premier n'ayant pu, malgré notre bon vouloir, vous être soumis; les auteurs, MM. Day et Crozier, en ayant, au dernier moment, retiré les pièces principales, par une lettre en date du 18 janvier, et une deuxième lettre en date du 11 février 1888, nous faisant connaître qu'ils ne pouvaient, pour le présent, nous formuler de nouvelles propositions.

Le projet retenu est celui présenté par MM. Delamarre et Ferrand, que ces derniers ont accepté, tel que votre Commission

C'est donc, Messieurs, ce que l'on peut appeler une magnifique

(A suivre.)

2° La rue de la Martinière sera élargie à 15 mètres et prolongée à l'est jusqu'à la rue Terme; à l'ouest, elle aboutira sur le



PLAN DES AMÉLIORATIONS DU QUARTIER SAINT-VINCENT ET DE LA MARTINIÈRE

8° La partie sud de la rue Terme sera portée à 15 mètres de largeur, qui est celle de la partie voisine de la gare;

9^e Les rues Couverte, Pareille, Touret, des Auges et de la Paix seront supprimées;

10^e Enfin, deux rues latérales de 10 mètres seront créées à l'ouest et à l'est de l'emplacement réservé au marché de la Martinière.

Les pièces de L'enquête resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mercredi 14 mars 1888, à la mairie du 1^{er} arrondissement.

— Le 21 mars a été ouverte une enquête sur le projet : 1^o de déterminer les alignements et le nivellement de la rue Chaponnay, entre les rues Voltaire et du Lac, en donnant à cette voie une largeur de 12 mètres; 2^o d'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les immeubles compris dans le projet; 3^o de comprendre dans l'expropriation une portion d'immeubles se trouvant en dehors du tracé.

— Le 22 mars a été ouvert une enquête sur le projet relatif à la vente d'une parcelle de terrain communal, de 140 mètres carrés, rue Jean-Baptiste-Say, 21, et impasse des Pierres-Plantées.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Projet d'abattoir unique avec marché aux bestiaux et aux chevaux.

— Sous ce titre, vient de paraître une étude dans laquelle l'auteur, après avoir énuméré les avantages et les inconvénients que présentent les abattoirs et le marché actuels de Vaise, discute ceux de l'emplacement proposé à la Mouche par la Commission municipale pour le transfert de ces installations, indique comme solution la plus convenable et la plus avantageuse sous tous les rapports un troisième emplacement situé sur la commune de Villeurbanne, et destiné à la création d'un abattoir unique avec marché aux bestiaux et aux chevaux.

Nominations. — Par suite du décès de M. Mérimol, architecte du gouvernement qui s'était signalé par de beaux travaux, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a signé les nominations suivantes :

MM. Magne, architecte diocésain de Poitiers, en remplacement de M. Mérimol; Potdevin, architecte diocésain d'Autun, en remplacement de M. Magne; *Adrien Chancel, architecte diocésain d'Auch*, en remplacement de M. Potdevin.

Librairie. — La librairie ANDRÉ, DALY FILS et C^{ie}, vient de faire paraître : *L'Incendie de l'Opéra-Comique de Paris et le Théâtre de sûreté*, par M. P. CHENEVIER. Ouvrage traité avec une compétence remarquable.

Société et réunion de plusieurs corps d'états. — La 2^e Société de secours mutuels, dite des Compagnons tailleurs de pierre, une des plus anciennes de Lyon, vient d'être honorée en la personne d'un de ses membres fondateurs, M. Pithioux, d'une médaille de bronze accordée par le Président de la République, pour les services rendus à ladite Société.

Nous faisons un appel chaleureux à tous, en particulier aux patrons et ouvriers des corps d'états concernant le bâtiment. Notre but tend à faire au siège de notre Société un centre où patrons et ouvriers pourront s'entendre sur l'offre et la demande du travail. Il y aurait là une garantie de moralité pour les deux parties.

Les adhésions sont reçues au siège de la Société, café G. GAGNIER, cours Gambetta, 16, Lyon.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Bâtiment sur cour, passage de l'Enfance, 8. J.-C. Bonnet, propr., M. Bellegon, 21, rue Childebert. — Maison, rue Montesquieu, 118. M. Tixier, propr., par M. Boyer, arch., 82, cours Gambetta. — Maison, rue Monthernard, 31. M. Voland, par M. Vassivière, 23, rue Duguesclin. — Maison, rue Boileau, 117. MM. Ponzetta, père et fils. — Maison, angle de la rue Duquesne et du boulevard du Nord. M. Aubert. — Démolition et reconstruction, rue de Crillon, 55. M. Beithier, par M. Teissier, rue Garibaldi, 41. — Reconstruction,

154, rue Paul-Bert. M. Toquet, rue Paul-Bert, 131. — Exhaussement, rue des Trois-Pierres, 84. M. Arnoux, par M. Guerre, rue Sébastien-Gryphe, 135. — Exhaussement, rue Béchvelin, 47. M. Bonny. — Exhaussement, rue Monthernard, 43. M. Vassivière fils, rue Duquesne, 23. — Maison, rue Sébastien-Gryphe. M. Théveaux, propr. — Mur de clôture et diverses modifications, rue Saint-Pothin, 40. M. Maillod, propr., par MM. Dupin frères, rue de Marseille, 10.

BANLIEUE

Maison, cours Lafayette, près l'avenue de Saxe. Day, propr., quai de la Guillotière, 17, par M. Porte (Claudius), arch., rue Mulet, 18. — Maison, cours Richard-Villon et place Sainte-Marie. M. Chavet, propr. y demeurant. — Maison, route d'Herieux. M. Beau, propr., cours de la Liberté, 99. — Mur de clôture, rue Bonnaud. M. Marsanne, propr., rue Centrale, 37. — Maison, cours Vilton-prolongé, 81. M. Cesano, propr., y demeurant, par M. Gouyon, entrepr., cours de la Liberté, 56. — Maison, chemin de Monplaisir aux Maisons-Neuves, 47. M^{me} Ollagnier, propr., par M. Dubost, entrepr., rue Paul-Bert, 255. — Maison, rue Sébastopol, 56 bis. M. Berthier, propr., rue Sébastopol, 46. — Exhaussement d'une maison, chemin de Baraban. M. Dornier, propr., chemin de Baraban, 22, par M. Perrier (Claude), entrepr., chemin de Sébastopol, 81. — Construction d'une maison sur le terrain des hospices civils de Lyon, à l'angle des chemins de la Villette et de Baraban. M^{me} Drevet, cours Lafayette, 169. — Mur de clôture, chemin de Saint-Just à Saint-Simon. M. Brunet-Lecomte, propr., y demeurant, par M. Chambor-teau, entrepr., chemin de la Demi-Lune, 139. — Bâtiment à l'intérieur d'un clos, chemin de Choulans, 119. M. Secrétan, propr., y demeurant, par M. Taboury, entrepr., rue des Chevaucheurs, 22. — Bâtiment, chemin de Vaise à Neuville. M. Fergier, propr., y demeurant, par M. Villedieu, maître maçon, rue des Moulins, à Saint-Rambert. — Maison, chemin de Saint-Just à Vaise, 117. M. Fichet, propr., place de l'Ancienne-Douane, 5, par M. Rieublan, entrepr., rue de Gadagne, 2. — Mur de clôture, chemin des Massues, 40. M. Phélip, propr., quai Fulchiron, 1, par M. Salmet, maître maçon, au Point-du-Jour.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

A LYON

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette, 28. Démolitions et constructions. Prop., M. Monvenoux, pharmacien; arch., M. Pascalon, 14, rue de la Bourse; entrepr., MM. Fessetud père et fils, 81, rue de Vauban; charp., M. Débat, rue Bellecombe, 55. On démolit. — Rue du Plat, 33. Construction en fer. Prop., M. Baritel, 15, arch., M. Fontan, place Morand, entrepr. général, M. Cabestan, 88, rue de l'Hôtel-de-Ville; entrepr., MM. Fessetud père et fils, 79, rue de Vauban; charp., M. Despeyroux, 259, rue de Vendôme; serrurerie, M. Paccard, 21, place Bellecour. Rez-de-chaussée. — Rue de la Barre, angle du quai de l'Hôpital. Démolitions. Entrepr., MM. Taton, frères, cours Gambetta, 72.

3^e ARRONDISSEMENT. — Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes. Bâtiment. Prop. et entrepr., M. Chaussamy, 1, rue Bossuet; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Au 4^e étage. — Rue de Chartras, 123. Maison. Prop. M. Caron; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette; entrepr., M. Faurichon, 283, cours Lafayette-prolongé. Fouilles. — Rue Servient, 4. Maison. Prop., M. Richard, 6, rue de Marseille; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Au 1^{er} plancher. — Rue Servient, 6. Maison. Prop., et entrepr. MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers; arch. M. Moreau, 5, rue Servient. Au 1^{er} étage. — Rue Servient, 8. Prop., et arch., M. Moreau, 5, rue Servient; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. 2^e plancher. — Angle des rues Chevreuil et de Marseille. Maison. Prop., M. Bourne; arch., M. Moreau, 5, rue Servient, entrepr., M. Parot, 57, rue de Vendôme. Basses fondations. — Côte gauche du cours Gambetta, anciennement 101. Maison. Prop., M. Coquet, arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République; maître-charpentier, M. Henry, 44, rue Jacquard. Rez-de-chaussée. — Rue de la Thibaudière entre les rues Creuzet et d'Arignon. Maison. Prop., M. Martin; arch., M. Bourges, 56, rue Mazenod; entrepr., M. Arbarretaz, 40, cours Gambetta; charp., M. Vadot, place Vendôme. Plancher des caves. — Rue de la Lône, entre les rues des Asperges et Saint-Jérôme. Trois maisons. Prop., Société civile des logements économiques; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Basses fondations. — Rue de la Rize, 31. Prop., Société civile des logements économiques; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., M. Duchez, 15, boulevard des Casernes. Fouilles. — Rue Béchvelin, 94. Bâtiment. Prop. et entrepr., MM. Mathieu et Vélisson; arch., M. Bourges, 56, rue Mazenod. Fondations. — Rue Chevreuil, 57. Bâtiment. Prop., M. Baronnat. Fouilles. — Rue de Vaudrey, nord-ouest de la rue de Vendôme. Bâtiment. Prop. et entrepr., M. Chaize, 138, rue Bugeaud; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Plancher des caves. — Rue Chaponnay, 66. Bâtiment. Prop., M. Fillon; arch., M. Rippert, 1, rue Bossuet, entr., M. Cartet, 95, rue de de Vauban. Au 1^{er} plancher.

5^e ARRONDISSEMENT. — Montée du Télégraphe. Maison. Prop., M. Lambiki; arch., MM. Gauthier et Sibut, 24, rue Centrale; entrepr., M. D. perrier, 2, rue du Bon-Pasteur; charpentier, M. Corcelle, rue des Chevaucheurs. Au 2^e plancher. — Rue d'Ecully, 21. Maison. Prop. et entrepr., M. Nierfex, rue de l'Oiselière, 10; arch., M. Charvet. Fondations. — Quai Pierre-Seize. Trois maisons. Prop., ancienne Compagnie des Dombes; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — Angle de la rue Robert et rue Ney. Groupe de maisons. Prop. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — Rue de Vendôme 98 et rue Bossuet, 7.

Maison. Propr., la société des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créquy; charp., M. Colliat, 31, rue de la Villette. 1^{er} plancher. — *Rue Bossuet*, 8. Maison. Propr., Mme Gayetti; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauban. Rez-de-chaussée. — *Rue Duquesne, angle de la rue Malesherbes*. Deux maisons. Propr., M. Clermont père; arch., M. Clermont fils, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 15, rue de la Part-Dieu. Foulles.

Ponts Morand et Lafayette. — Les deux compagnies de Fives-Lille et du Creuzot sont associées pour la construction des ponts Morand et Lafayette. M. Mortier est chargé par ces deux compagnies des travaux de maçonnerie.

REVUE FINANCIÈRE

La semaine qui vient de s'écouler a été aussi nulle sous le rapport des événements que sous celui des transactions. Nous ne voyons guère à relever comme fait pouvant intéresser le marché qu'une nouvelle campagne de baisse entreprise à Berlin contre les valeurs russes. La réaction des fonds étrangers n'a pas été sans influencer quelque peu nos rentes et nos valeurs. Toutefois, la situation générale est toujours favorable à la hausse et lorsque des réalisations bien naturelles auront pris fin, le mouvement de reprise s'accroîtra de plus belle.

Nous retrouvons nos rentes aux environs des cours de samedi dernier. Le 3 0/0 après avoir perdu un instant le cours de 82 francs, cote 82,05. L'amortissable est à 85,95. Le 4 1/2 en reprise de 25 centimes pour la semaine clôture à 107,10.

Nos chemins de fer ont des recettes en légère diminution. Les cours sont faibles et les transactions des plus rares.

Les valeurs sont fermement tenues. Le Foncier est immobile à 13,80, ses obligations foncières et communales ont toujours une clientèle active et fidèle. La Société générale reste sans changement à 452; la fermeté des cours s'explique par la situation prospère de cet établissement. Le Suez est un peu lourd à 2130. Le Panama progresse cette semaine de 268 à 276. L'importance du pétitionnement est un gage de l'accueil qui sera fait par le Parlement au projet d'émission d'obligations à lots.

Nous constatons avec plaisir un courant de demandes suivies sur les obligations des chemins de fer économiques.

Les Fonds étrangers sont en légère réaction : L'Italien est à 94,37. Le Hongrois à 77,25. La situation financière de l'Espagne continue à peser sur l'Extérieure qui a faibli de 68 francs à 67 3/4.

Les valeurs minières, malgré des offres bruyantes et des ventes venues de Londres, sont en progrès marqué pour la semaine. Le Rio passe de 460 à 477. La Tharsys de 140 à 147.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

Une maison de premier ordre, construisant des appareils à jet de vapeur, pulsomètres et tous articles pour installations de chauffage et séchoirs, demande TROIS REPRÉSENTANTS ayant des connaissances techniques, pour visiter l'Est, le Centre et le Midi de la France.

On prendrait de préférence des personnes mariées et habitant une des trois contrées sus-nommées.

Adresser les offres avec détails sur la carrière antérieure, copies de certificats (pas d'originaux), références et photographie si possible, jusqu'à fin avril 1888, à l'Administration du Journal, sous ce titre :

REPRÉSENTANT.

Réponse sera donnée en tous cas jusqu'au 15 mai.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ville de Lyon. — Monument de la République. Adjudication restreinte. M. Day, adjudicataire pour le monument qu'on doit élever sur la place de Perrache. M. Blavette, architecte et M. Penot, statuaire, sont les lauréats du concours.

Rhône. — Le 18 mars. — Mairie de Vernaison. Construction d'un groupe scolaire (zinguerie, plomberie, etc.), évalués à 1.960 fr. 85. David (Philippe), à Lyon, 2, cours Vitton, adjud. à 37 fr. 55.

Rhône. — Le 22 mars. — Mairie de Villefranche. Nettoyement des rues et places de la ville. Ont soumissionné : Proton, 53 fr. 37. Tuillière, à Villefranche, adjud. des trois lots à 55 p. 100.

Allier. — Le 12 février. — Mairie de Tortezeais. Construction d'une maison d'école. Mont., 15.500 fr. MM. Dujon et Métérier, à Cosac, adjud. à 24 fr. p. 100.

Alpes Maritimes. — Le 20 février. — Mairie de Nice. Construction d'égouts dans les rues de Villefranche et de Paillon. Mont., 16.000 fr. M. François Augier, 9, rue du Malonat, à Nice, adjud. à 24 fr. p. 100.

Ardennes. — Le 12 février. — Mairie de Neufmanif. Construction des murs du cimetière. Mont., 2.237 fr. 20. M. Balle-Pignolet, à Gespunsart, adjud. à 24 fr. 52 p. 100.

Aube. — Le 9 février. — Mairie de Troyes. Construction de deux ponts tournants sur le canal de la Haute-Seine, l'un au droit de la rue Largentier, l'autre en remplacement du Pont-Vert. — Terrassements et maçonnerie. Mont., 35.626 fr. M. Théodore Bretagne, à Troyes, adjud. à 17 fr. p. 100. — Tablier métallique. Mont., 17.450 fr. M. Triand, à Reims, adjud. à 12 fr. p. 100.

Aube. — Le 11 février. — Préfecture. Messon. Restauration de l'église. Mont., 14.500 fr. M. Auguste Ballet, à Estissac, adjud. à 13 fr. p. 100.

Corrèze. — Le 19 février. — Mairie d'Aubazine. Appropriation d'un groupe scolaire avec mairie. Mont., 9.806 fr. 67. M. Pierre Ayzé, à Aubazine, adjud. à 19 fr. p. 100.

Corrèze. — Le 5 février. — Mairie de Brive. Couverture des vannes et construction d'un parapet. Mont., 0.784 fr. 28. M. Mathurin Sélébran, à Brive, adjud. à 18 fr. p. 100.

Corrèze. — Le 19 février. — Mairie de Saint-Solve. Travaux complémentaires à l'école. Mont., 5.031 fr. 99. M. Léon Villette, à Saint-Solve, adjud. à 21 fr. p. 100.

Côte-d'Or. — Le 5 février. — Mairie de Pouilly-sur-Vingeanne. Construction d'une salle de mairie. Mont., 3.891 fr. 73. M. Philippe Badina, à Langres, adjud. à 17 fr. p. 100.

Creuse. — Le 5 février. — Mairie de Vallière. Travaux de conduite d'eau. Mont., 4.721 fr. 70. M. Léopold Rourseau, à Aubusson, adjud. à 25 fr. p. 100.

Dordogne. — Le 16 février. — Préfecture. Chemins de fer exécutés par l'Etat. Ligne de Marmande à Angoulême. Ballastage, 435.000 fr. M. Emile Verjat, 8, rue de Thann, à Paris, adjud. à 11 fr. p. 100. — Stations, 335.000 fr. MM. Roche et Bousquet, à Laval (Tarn), adjud. à 30 fr. p. 100. — Clôtures, 51.000 fr. M. Pierre Fayard, à Mérinchal (Creuse), adjud. à 31 fr. p. 100. — Maisons de garde, 110.000 fr. MM. Louis et Sylvain Blanchard, à Calayrac, par Saint-Cirq (Lot-et-Garonne), adjud. à 24 fr. p. 100.

Eure-et-Loir. — Le 19 février. — Mairie de Garancière-en-Beauce. Construction d'un mur de garde à la mare communale du hameau de Sermonville, sur 34 m. 40. Mont., 1.111 fr. M. Proust, à Sainville, adjud. à 10 fr. p. 100.

Eure-et-Loir. — Le 19 février. — Mairie de Guillonville. Construction d'une presbytère. Mont., 13.383 fr. 41. M. Albert Gassonnet, à Peronville, adjud. à 3 fr. p. 100.

Garonne (Haute-). — Le 20 février. — Préfecture. Restauration du presbytère de Saint-Sernin. Mont., 12.000 fr. M. Jean Darelles, 41, rue de la Colomchette, à Toulouse, adjud. à 31 fr. 55 p. 100.

Gers. — Le 3 février. — Mairie de Cérans. Construction d'un clocher. Mont., 6.953 fr. 71. M. François Laclavère, à Fleurance, adjud. à 1.182 fr. 98 de rabais.

Hérault. — Le 5 février. — Mairie de Visas. Construction d'une fontaine avec aqueduc et lavoirs. Mont., 17.950 fr. M. Jacques Canquil, à Canquil, à Ilérépiat, adjud. à 22 fr. p. 100.

Indre-et-Loire. — Le 19 février. — Mairie de Pont-de-Ruan. Restauration de l'église paroissiale. Mont., 11.900 fr. M. Serrault, à l'ont-de-Ruan, adjud. à 29 fr. p. 100.

Jura. — Le 8 février. — Sous-préfecture de Poligny. Travaux communaux. Essavilly. Maison d'école. Mont., 14.588 fr. 38. M. Alphonse Viani, à Nozeroy, adjud. à 19 fr. 67 p. 100. — Larderet. Construction d'un réservoir. Mont., 7.068 fr. 30. M. Frédéric Bund, à Dôle, adjud. à 18 fr. 35 p. 100. — Crotenay. Réparations diverses. Mont., 4.004 fr. M. Octave Nachon, à Crancot, adjud. à 18 fr. p. 100. — Censeau. Réparation du chalet communal. Mont., 3.244 fr. 27. M. Charles Vergobey, à Censeau, adjud. à 21 fr. 26 p. 100. — Andelot. Etablissement d'un poids public. Mont., 2.303 fr. 26. M. Louis-Ernest Guillin, à Andelot-en-Mont, adjud. à 18 fr. 20 p. 100.

Loire. — Le 11 février. — Hôtel de ville de Saint-Etienne. Construction d'un égout sous les rues de la Liberté et du Progrès (partie comprise entre l'égout actuel de la rue du Soleil et le groupe scolaire du Soleil. Mont., 16.500 fr. M. Milamant, 14, rue d'Annonay, adjud. à 11 fr. p. 100.

Loire. — Le 4 février. — Hôtel de ville de Roanne. Etablissement d'un barrage en maçonnerie, sur la Tâche, et des ouvrages accessoires et construction d'une maison de garde et surveillants à Chartrain. Mont., 1.850.000 fr. MM. Joseph Pastrie et François Pignot, à Dijon, adjud. à 17 fr. p. 100.

Loire. — Le 12 février. — Mairie de Chirassimont. Restauration d'une maison d'école mixte. Mont., 14.180 fr. 89. M. Pierre Vignon, à Tarare (Rhône), adjud. à 22 fr. 10 p. 100.

Loire-Inférieure. — Le 2 février. — Mairie de Saint-Hilaire-du-Bois. Travaux à l'école communal de garçons. Maçonnerie, couverture, plomberie, plâtrerie. Mont., 5.850 fr. 30. M. Loiseau, à Saint-Lumine-de-Clisson, adjud. à 15 fr. 50 p. 100. — Charpente, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Mont., 3.404 fr. 45. M. Barré, à Clisson, adjud. à 18 fr. p. 100.

Loiret. — Le 19 février. — Mairie de Beaugency. Construction d'une école de garçons. Maçonnerie et terrasse, 41.790 fr. 48. M. Sylvain Longin, à Tavers, adjud. à 25 fr. p. 100. — Charpente, 16.016 fr. 31. M. Edouard Alexandre Gillet, à Verder (Loir-et-Cher), adjud. à 26 fr. p. 100. — Couverture et zincage, 10.954 fr. 53. M. Armand Lecoffre, à Mer (Loir-et-Cher), adjud. à 25 fr. p. 100. — Plâtrerie, 8.853 fr. 94. M. Guérin Corbier, à Aubigny (Cher), adjud. à 22 fr. p. 100. — Menuiserie, 10.099 fr. 98. M. Jules-Edouard Allard, à Meung, adjud. à 27 fr. p. 100. — Serrurerie, 3.855 fr. 18. M. Edouard Davoine, à Beaugency, adjud. à 39 fr. p. 100. — Peinture et vitrerie, 2.904 fr. 72. M. Abel Huron, à Mer (Loir-et-Cher), adjud. à 31 fr. p. 100.

Loir-et-Cher. — Le 12 février. — Mairie de Villexanton. Construction d'une école mixte avec mairie. Mont., 24.000 fr. — Maçonnerie. Mont., 11.173 fr. 40. MM. Perrinet et Lucas, à Montrichard, adjud. à 27 fr. p. 100. — Charpente. Mont., 3.401 fr. 15. M. Chauviné, à Saint-Dyé-sur-Loire, adjud. à 18 fr. p. 100. — Couverture et zincage. Mont., 2.173 fr. 15. M. Chirol, à Mer, adjud. à 22 fr. p. 100. — Plâtrerie. Mont., 1.216 fr. 65. M. Sardon, à Mer, adjud. à 12 fr. p. 100. — Menuiserie et mobilier scolaire. Mont., 2.777 fr. 35. M. Crosnier, à Mer, adjud. à 26 fr. p. 100. — Serrurerie et ferronnerie. Mont., 1.689 fr. 45. M. Rijnard, à Mer, adjud. à 3 fr. p. 100. — Peinture et vitrerie. Mont., 721 fr. M. Huron, à Mer, adjud. à 6 fr. p. 100.

Marne (Haute-). — Le 12 février. — Mairie de Neuilly-sur-Suize. Réparation à la toiture de l'église. Mont., 4.200 fr. M. Perrey, à Prez-sous-la-Fauche, adjud. à 14 fr. p. 100.

Puy-de-Dôme. — Le 12 février. — Mairie de Brugeron. Achèvement de l'église et reconstruction du clocher. Mont., 15.963 fr. 22. M. Jean-Marie Dutey, à Saint-Didier (Loire), adjud. à 2 fr. p. 100.

Puy-de-Dôme. — Le 13 février. — Sous-préfecture de Riom. Construction de l'école de garçons de la commune de Beauregard-Vendon. Mont., 17.092 fr. 60. M. Jean-Baptiste Bourlet, à Clermont-Ferrand, rue du Paradis, adjud. à 13 fr. p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 19 février. — Mairie de Verdun-sur-le-Doubs. Construction d'une maison d'école. Terrassement, maçonnerie et toiture, 18.625 fr. 81. MM. Pothéau frères, à Châlons-sur-Saône, adjud. à 17 fr. p. 100. — Charpente, menuiserie et mobilier scolaire, 10.486 fr. 14. M. Boulot, à Verdun-sur-le-Doubs, adjud. à 21 fr. p. 100. — Plâtre, peinture et vitrerie, 2.621 fr. 82. M. Boulot, adjud. à 23 fr. p. 100. — Serrurerie et ferblanterie, 2.591 fr. 78. M. Riffaud-Gaud, à Verdun-sur-le-Doubs, adjud. à 4 fr. p. 100.

Savoie. — Le 16 février. — Sous-préfecture d'Albertville. Commune de Cevins. Construction d'une école de garçons. Mont., 19.377 fr. 68. M. Jean-Baptiste Anselmo, à Saint-Sigismond, adjud. à 4 fr. p. 100.

Vaucluse. — Le 16 février. — Mairie d'Avignon. Création d'un cimetière à Montfavet (2 lots). Mont., 13.212 fr. 50. — Maçonnerie, 11.617 fr. 50. M. Pierre Rosan, à Avignon, adjud. à 14 fr. 35 p. 100. — Serrurerie, 1.595 fr. M. Louis Branson, à Entraigues, adjud. à 19 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — *Mardi 10 avril, 2 h.* — Mairie de Viriat. Construction d'un pont en maçonnerie et tablier métallique au Got-Reyssouse. Mont., 6.500 fr.
Renseignements à la mairie.

Alpes (Basses-). — *Samedi 14 avril, 2 h.* — Préfecture. Route nationale n° 96 de Toulon à Sisteron. Réparations du pont sur le Lague. Mont., 4.634 fr. 76. A val. 565 fr. 24. Tot., 1.200 fr.
Renseignements à la préfecture.

Alpes (Hautes-). — *Vendredi 20 avril, 3 h.* — Mairie de Gap. Travaux de la place de Tournoux pour six années.
Renseignements dans les bureaux de la chefferie du génie, à Gap, 10, boulevard de la Liberté.

Aveyron. — *Dimanche 15 avril.* — Maison d'école de Vernet-le-Bas. Travaux supplémentaires dans l'église de Vernet-le-Bas, commune de Balaguier-d'Asprières. Mont., 2.996 fr. 25. Caut., 150 fr.
Renseignements au presbytère de Vernet-le-Bas ou chez M. Ernest Fage, architecte de la ville de Villefranche.

Charente-Inférieure. — *Samedi 14 avril, 2 h.* — Chemin de fer de l'État à Saintes. Ligne de Beillant à Angoulême. Construction d'une remise pour une machine, avec annexe, dans la gare de Cognac. Mont., 11.625 fr. 81. Caut., 400 fr.
Renseignements au bureau de l'ingénieur, à Saintes, rue du Hâ, 17.

Cher. — *Mercredi 11 avril, 2 h.* — Préfecture. Route nationale n° 76. Trottoirs et caniveaux pavés à Vierzon-Village). Mont., 25.196 fr. 94. A val., 1.803 fr. 06. Tot., 27.000 fr. Caut., 600 fr.
Renseignements : 1° dans les bureaux de la préfecture (2° division); 2° dans les bureaux de M. Berthier, ingénieur ordinaire, à Vierzon.

Cher. — *Dimanche 22 avril.* — Mairie de Saint-Baudel. Construction d'une maison d'école. Terrassements et maçonnerie. Mont., 10.498 fr. — Charpente. Mont., 4.976 fr. — Couverture. Mont., 2.189 fr. — Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie. Mont., 2.694 fr. — Menuiserie, mobilier. Mont., 4.500 fr. — Serrurerie, zinguerie, calorifère. Mont., 2.642 fr.
Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — *Samedi 21 avril, 2 h.* — Préfecture. Chemin de grande communication n° 81. Rectification dans la Combe de Lavaux avec construction d'un tunnel de 43 mètres 75 de longueur.
Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — *Jeudi 12 avril, 2 h.* — Hospice de Châtillon-sur-Seine. Maçonnerie, charpente et couverture dans les bâtiments de la ferme de Mosson. Mont., 4.779 fr. 60.
Renseignements chez M. Munier, économiste de l'hospice.

Dordogne. — *Dimanche 20 avril, 2 h.* — Mairie de Buis-et-Born. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 26.390 fr. Caut., 1.000 fr.
Renseignements à la mairie.

Drôme. — *Dimanche 8 avril, 11 h.* — Mairie de Saint-Martin-en-Vercors. Construction d'un chemin forestier tendant à la forêt communale de Roybon. Mont., 8.834 fr. 89. A val., 615 fr. 11. Tot., 9.450 fr. Caut., 500 fr.
Renseignements à la mairie.

Garonne (Haute-). — *Lundi 23 avril, 3 h.* — Mairie de Toulouse. Construction dans la cour des Jacobins, de six grandes salles de réfectoire, avec dépendances, pour le grand et le petit lycée. Mont., 85 672 fr. 37. A val., 8.567 fr. 24. Caut., 400 fr.
Renseignements à la mairie.

Gers. — *Jeudi 12 avril, 10 h.* — Sous-préfecture de Mirande. Construction d'une maison d'école à Sarrauguan. Mont., 10.694 fr. 59. A val., 838 fr. 74. Caut., 350 fr. 50.
Renseignements à la sous-préfecture.

Gers. — *Jeudi 12 avril, 2 h.* — Sous-préfecture de Mirande. Appropriation d'une maison d'école à Sadeillan. Mont., 7.137 fr. 72. A val., 447 fr. 48. Cont., 237 fr. 95.
Renseignements à la sous-préfecture.

Gironde. — *Jeudi 12 avril, 3 h.* — Mairie de Bordeaux. Ecole de garçons, place Belcier. Serrurerie, peinture et vitrerie. — 1° lot. Serrurerie. Mont., 3.600 fr. Caut., 200 fr. — 2° lot. Peinture et vitrerie. Mont., 6.260 fr. Caut., 300 fr.
Renseignements à la mairie.

Hérault. — *Lundi 9 avril, 3 h.* — Préfecture. Fourniture des matériaux et autres travaux d'entretien pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1^{er} janvier 1883, sur chemins vicinaux de grande communication. — 1° lot. De Bédarieux à Cette. Mont., 1.590 fr. — 2° lot. De Montpellier à Montagnac, avec embranchement de la gare de Méze et de Villeveyrac. Mont., 800 fr. — 3° lot. De Pézenas au cap Brescou. Mont., 4.000 fr. — 4° lot. De Neflès à Pézenas. Mont., 1.000 fr.
Renseignements à la préfecture (division des travaux publics).

Hérault. — *Dimanche 15 avril, 10 h.* — Mairie de Lodève. Agrandissement du collège communal. Mont., 103.846 fr. 33. A val., 0.153 fr. 62. Caut., 3.500 fr.
Renseignements à la mairie.

Isère. — *Dimanche 8 avril, 11 h.* — Mairie d'Apprieu. Construction d'une école de filles avec classe enfantine. — Construction d'une maison d'école de filles. Mont., 32.900 fr. — 2° Construction d'un mobilier classique et d'un préau couvert à l'école enfantine. Mont., 2.500 fr. Total, 35.400 fr. Caut., 1.800 fr.
Renseignements à la mairie et chez M. Bletton, au Grand-Lemps.

Isère. — *Dimanche 15 avril, 10 h.* — Mairie de Saint-Victor-de-Cessieu. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Saint-Victor-de-Cessieu à Succieu. Elargissement et rectification, y compris la construction d'un ponceau de 2 m. d'ouverture sur le Gadézieu, sur 543 m. 15. Mont., 4.850 fr. Caut., 200 fr.
Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent-voyer de canton à La Tour-du-Pin.

Isère. — *Dimanche 15 avril, 2 h.* — Mairie de Revel. Chemin vicinal ordinaire n° 4, des Faures à la Grande-Réserve. Rectification entre le hameau des Faures à la grange Bernard, située à Charrière-Neuve, sur 1.074 m. 19. Mont., 7.173 fr. 62. A val., 826 fr. 38. Total, 7.000 fr. Caut., 233 fr.
Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer de canton, à Domène.

Jura. — *Jeudi 19 avril, 2 h.* — Sous-préfecture de Poligny Travaux communaux. — 1° lot. Villans-Farlay. Conduite d'eau en tuyaux de grès. Mont., 12 878 fr. 15. — 2° lot. Cuvier. Ameublement de l'église. Mont., 2 097 fr.
Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — *Samedi 14 avril.* — Mairie de Saint-Etienne. Prolongement de la rue du Furan. Mont., 34.000 fr.
Renseignements à la mairie.

Loire. — *Samedi 14 avril.* — Mairie de Saint-Etienne. Construction d'un égout. Mont., 13.600 fr.
Renseignements à la mairie.

Savoie (Haute-). — *Dimanche 15 avril, 3 h.* — Mairie de La Roche. Construction d'un canal dans l'étang du faubourg Saint-Bernard.
Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — *Samedi 28 avril.* — Préfecture. Routes nationales. — 1° lot. Route n° 96. Réfection du pont Saint-Marceau, près de Mirabeau. Mont., 11.000 fr. — 2° lot. Route n° 100. Reconstruction des murs de soutènement avec parapets dans la traverse de l'Isle. Mont., 12.000 fr.
Renseignements à la préfecture.

Vienne (Haute-). — *Mardi 17 avril, 10 h. 1/2.* — Préfecture. Travaux divers. — 1° lot. Chemin de fer de Limoges à Eymontiers. Construction d'une déviation du chemin dit du Cimetière, passant sous le viaduc de Saint-Priest-Taurion, sur 242 m. 35. Terrassements, 1.574 fr. 27. Chaussée d'empierrement, 849 fr. 59. Ouvrages d'art, 10.385 fr. 57. A val., 1.190 fr. 57. Total, 14.000 fr. Caut., 600 fr. — 2° lot. Route nationale n° 21. Construction d'un égout longitudinal, entre les points kilométriques 1.676 et 1.892, dans la traverse de Limoges, 5.650 fr. 54. A val., 340 fr. 46. Total, 6.000 fr. Caut., 200 fr.
Renseignements à la préfecture.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Paris. — *Lundi 16 avril, 1 h.* — Tribunal de commerce. Exposition universelle de 1889. Direction générale de l'exploitation. Travaux de construction, en location, de portiques et escaliers en charpente et grosse menuiserie à exécuter dans la nef du palais des Arts libéraux, pour l'installation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques. Mont., 120.000 fr. Caut., 6.000 fr.
Renseignements à la direction générale de l'exploitation, dans les bâtiments du Champs de Mars, 10, avenue de Labourennais.

FOURNITURES

MINISTÈRE DE LA MARINE

Toulon, 11 avril. — Pièces en bronze, en cuivre rouge et en laiton, en 3 lots. — 1° lot. Dép. prov., 3.000 fr. Caut. déf., 6.000 fr. — 2° lot. Dép. prov., 1.500 fr. Caut. déf., 3.000 fr. — 3° lot. Dép. prov., 2.500 fr. Caut. déf., 5.000 fr.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS
DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	11 mars	21 mars	28 mars
BOIS			
Chêne de Bourgogne... le mètre cube	90 »	à	120 »
Sapin de la Saône... — —	48 »		56 »
Sapin du Rhône... — —	44 »		52 »
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges... — —	42 »		45 »
Pierre de taille brute... — —	45 »		50 »
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »		28 »
Moellons bruts... — —	6 50		7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges... le mètre cube	35 »		38 »
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise... le mètre courant	5 »		5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »		18 »
Moellons bruts de Couzon... le mètre cube	5 25		6 »
MÉTAUX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe... les 100 kil.	14 50	14 50	14 50
Fonte de 2 ^e fusion... — —	200 »	200 »	200 »
Cuivre en lingots Chili affiné... — —	215 »	215 »	215 »
Cuivre rouge en feuilles... — —	195 »	195 »	195 »
Cuivre jaune... — —	445 »	445 »	445 »
Étain Banca... — —	435 »	435 »	435 »
Étain Billiton... — —	41 »	41 »	41 »
Plomb doux, 1 ^{re} fusion... — —	46 »	46 »	46 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles... — —	45 »	45 »	45 »
Zinc refondu, 2 ^e fusion... — —	62 »	62 »	62 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne... — —	61 »	61 »	61 »
Zinc — autres marques... — —	41 »	41 »	41 »
Acide oléique (Oléine)... — —	62 »	62 »	62 »
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin... les 100 kil.	61 »	61 »	61 »
— de colza brute indigène... — —	65 »	65 »	65 »
— épurée id... — —	108 »	108 »	108 »
Acide stéarique (Stéarine)... — —	24 »	24 »	24 »
DROGUERIE			
Alun épuré... les 100 kil.	18 »	18 »	18 »
— ordinaire... — —	90 »	90 »	90 »
Essence de térébenthine... — —	25 »	25 »	25 »
Sel de soude 80 degrés... — —	125 »	125 »	125 »
SPRITUEUX (En entrepôt)			
Esprit 3 6 Béziers à 86 degrés... l'hectol.	95 »	95 »	95 »
— de marc... — —	56 »	56 »	56 »
— Nord fin... à 93 degrés... — —	58 »	58 »	58 »
— extra-fin... — —	75 »	75 »	75 »
— de grains... — —	50 »	50 »	50 »
— mauvais goût... — —			

L'Imprimeur-Gérant. PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSIER et BERNARD de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épaves, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Dider-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Péloux, du Valbonnais, Verrier le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE. Avec câbles en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, kiosques, chaumières, cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROI**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, A Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — THOMAS, ARMANET et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 3, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Grussol. Monuments funéraires.

J. GUICHARD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **JEANJEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnement permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour Bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉPÊCHE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis Froquet

PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ jeune**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE

Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ, à PETIT-BOURG (S.-et-O.)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE

Pour les Chemins de fer Portatifs

5400
CLIENTS

EN
11 ANS

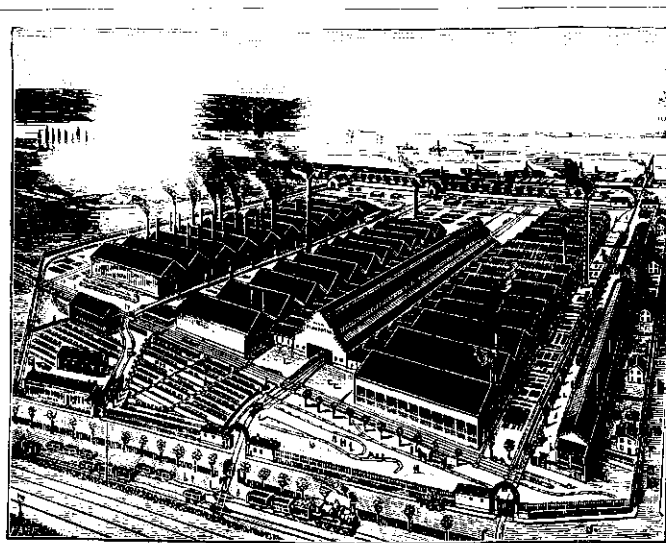
EN ONT
ACHETÉ POUR
40 MILLIONS
de francs

PUISSANCE

750 ouvriers
420
machines-outils

LOCATION
AVEC
FACILITÉ
D'ACHAT

Le Locataire
devient
Propriétaire
du matériel
au moyen
d'une location
mensuelle
très modérée



VUE GÉNÉRALE DES NOUVEAUX ATELIERS DECAUVILLE AINÉ
Au bord de la Seine entre les gares de Petit-Bourg et de Corbeil.

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Représentant à Lyon : F. AULANIER, 4, rue Saint-Joseph

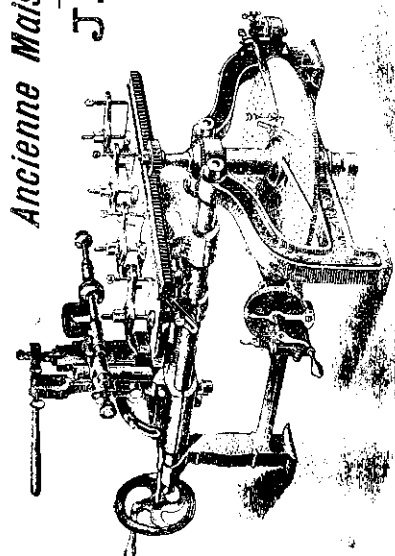
A VENDRE une jolie propriété, située à La Tour-de-Salvagny (Rhône)
S'adresser à M^e MESSIMY, notaire, rue de la République, à Lyon

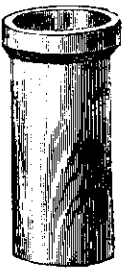
Ancienne Maison MOUTON-CHARREL

J.-B. MOUTON

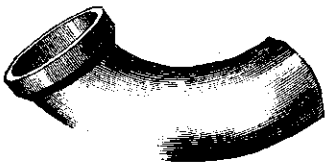
MOULIN-MÉCANICIEN
135, rue Molière, 135
EN FACE LE PONT DE L'HOTEL-DIEU

Construction pour la Mécanique et le Bâti-
ment. — Agence de Mémoires de Soierie et
d'Apprêt. — Entretien d'usine pour Pein-
tures en bois. — Travaux d'art et d'invention
à échelle réduite. — Construction de Bluterie,
Aspirateurs et Moulin complet.
Plateforme de grande précision pour tailler
les Engrenages droits, cônes, inclinés et cré-
matières, soit, fonte, fer, acier, bronze et bois.
Tout ce qui concerne le modelage et la
menuiserie à des prix très modérés.





TUYAU



COUDE

TUYAUX

EN

GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

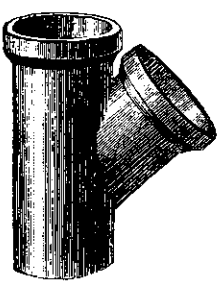
Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Egouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

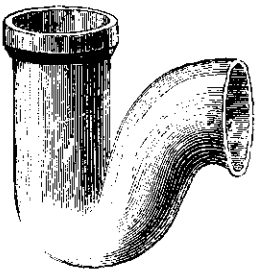
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

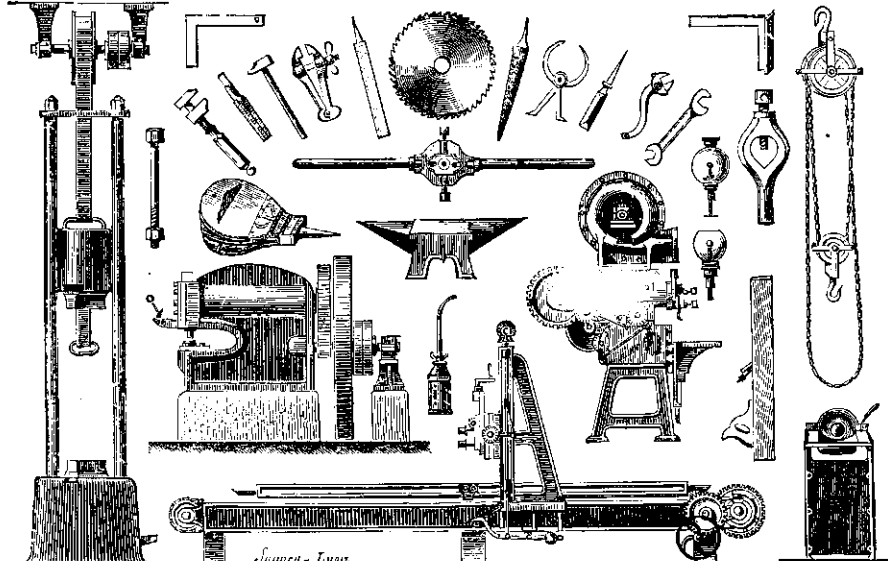
Envoi sur Demande du Catalogue illustré



CULOtte SIMPLE



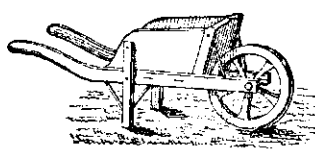
SIPHON



CORCELLET, BERNARD & Co - LYON

CORCELLET, BERNARD & Co - LYON

Supply - Lyon



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-ORFÈVRE, CI-DEVANT DE GRABOIS, 14

LYON

MAÇONNERIE

Scaux, Bayards, Benues

Pelles, Oiseaux, etc.

PLATHERIE

Marchepieds, Echelles

Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Ancey,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Celle dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES

Les Tramways passent devant les Ateliers

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour-d'Anvergne, Paris

Dictionnaire d'Art Ornemental

PAR MECHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de
décoration, se classant par ordre alphabétique et par
styles. Très facile à consulter.

120 planches par année

Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de
l'abonnement annuel : 17 fr.

PAPERS PEINTS

STIEP SIEP A P

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS